

**PROCES VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABÉCÈDE-LAURAGAIS du Lundi 4 Octobre 2021**

Conformément à la convocation du 29 Septembre 2021, le Conseil Municipal de la commune de Labécède-Lauragais s'est réuni à la salle polyvalente à 20h.

Etaient présents :

Monsieur Jean François POUZADOUX, Maire ; Madame Germaine CANDEBAT, Première Adjointe ; Madame Florence MARTIN 2^{ème} Adjointe, Madame Laetitia LASSALLE, Troisième Adjointe ; Madame Christiane ARIBAUD, Monsieur Cédric FERRIERE, Monsieur Clément ROUX, Monsieur Flavien VALENSI, Monsieur Stéphane VITALE, Madame Corine WELTMAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Monsieur ROUGE Romuald, Madame WELTMAN Corine de 8h à 8h45, conseillers municipaux.

Une feuille de présence est signée par chaque membre présent et sera jointe au compte rendu.

Le Conseil Municipal désigne Mme CANDEBAT Germaine secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a délibéré et s'est prononcé sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 Juillet 2021 :

Le procès-verbal ayant été joint à la convocation, chaque membre du conseil a pu en prendre connaissance. Ce point est voté au scrutin formel à main levée.

Le conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité au scrutin formel à main levée le compte rendu.

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

2- Photovoltaïque sur terrains de M. Sébastien Gotti :

M. Sébastien Gotti est engagé par une promesse de bail avec la société NEOEM pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Il souhaiterait que le conseil municipal se positionne à propos d'un projet photovoltaïque sur ses terres. (*Tableau fourni par NEOEM*).

Section	Lieu-dit	Numéro de parcelles	Superficie
D	LE ROC	565	16.66.02
D	LE ROC	567	05.11.88
D	LE ROC	46	02.10.05
D	EN DURET EST	17	02.94.70
D	EN DURET EST	18	03.65.00
D	EN DURET EST	14	00.55.50
D	EN DURET EST	15	00.84.20
D	EN DURET EST	16	02.15.40
D	LE ROC	42	00.92.86
D	LE ROC	43	00.22.70
D	LE ROC	44	00.79.25
D	LE ROC	45	01.22.35
D	JEAN ARNAUD	78	01.53.13
D	JEAN ARNAUD	79	01.25.30
D	JEAN ARNAUD	80	00.31.75
TOTAL			40,3 ha

Monsieur le Maire propose au conseil de voter pour formaliser par un document sa position par rapport à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les parcelles de M. GOTTI.

Le conseil municipal vote :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal :

Décide à l'unanimité au scrutin formel à main levée de donner une réponse de principe défavorable à l'installation de panneaux photovoltaïques sur ces parcelles.

3- Voirie - Chemin reliant le Colombier Est et Jean Arnaud :

Ce chemin qui relie le Colombier Est et Jean Arnaud emprunte depuis des années les parcelles privées N° A621, D400 et D397 sur une longueur d'environ 200m, alors que le tronçon historique cadastré correspondant a été abandonné à la végétation, à des terrassements sauvages et à des occupations précaires.

De façon à préserver la continuité de ce chemin ouvert à la circulation publique, étant donné que la réhabilitation du tronçon historique serait coûteuse et pourrait être sujette à contestations, la commune pourrait se porter acquéreur de ces parcelles. Le prix de vente demandé par le propriétaire est de 5 000 €.

M. le maire demande l'autorisation de procéder à l'achat de cette parcelle.

Le conseil Municipal vote :

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 2 : Me. CANDEBAT, M. ROUX

Il est précisé que Mme LASSALLE ne prend pas part au vote car partie prenante de ce point.

Le conseil Municipal :

Approuve à la majorité au scrutin formel à main levée l'achat de cette parcelle.

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

4- Voirie – Classement de la Route des Brunels en Route Départementale :

Monsieur le Maire des Brunels nous propose de demander conjointement le classement de cette voie communale en Route départementale.

M. le Maire demande l'autorisation d'établir cette demande conjointe.

Le conseil Municipal souhaite ajourner ce point car certains conseillers ont des doutes sur le tracé exact donné par Monsieur le Maire (de la limite Labécède/Les Brunels aux conteneurs de tri situés près de la maison de M et Mme Bernard ROUX).

Monsieur la Maire accepte l'ajournement et le report au prochain conseil municipal.

5- Micoulade - Vote pour le protocole transactionnel, le prêt à usage et le bail à ferme :

Les documents ont été communiqués avec la convocation des commissions de 17 et 24 Septembre.

Les baux à ferme de la Micoulade ont été dénoncés par acte d'huissier le 18/03/2020.

Pour les parcelles situées sur Labécède, la commune a établi son projet d'intérêt général sur une surface de 31ha 25a 22ca qui sera louée à Mme Van Accoleyen avec un contrat de prêt à usage ou « commodat ».

Les autres parcelles situées sur Labécède feront l'objet d'un Bail Rural classique.

Pour les parcelles situées sur la commune d'Issel le bail rural est renouvelé, la commune n'ayant pas de projet d'intérêt général sur ces terres.

M. le Maire demande l'autorisation de signer : le protocole d'accord transactionnel, le bail rural et le prêt à usage.

Le conseil Municipal vote pour cette autorisation de signature :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1 : Mme MARTIN

Le conseil Municipal :

Approuve à la majorité au scrutin formel à main levée l'approbation de ces trois documents.

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations et actes correspondants.

Mme WELTMAN Corine rejoint le conseil à 8h45 après le vote du point 5.

6- Eglise - Autorisation de demande de subvention :

Il est fait constat que plusieurs éléments de l'église doivent faire l'objet de réparations importantes, il s'agit de la toiture, du clocher, de la cloche intérieure et de la cloche extérieure.

Plusieurs devis ont été établis et la commune propose de déposer une demande de subvention auprès du département, de l'état et de la région.

Les devis retenus représentent à ce jour un montant de 171 112 € Hors Taxes auxquels il faudra ajouter celui de l'architecte.

Ces travaux devront faire l'objet d'un cahier des charges établi dans le cadre des marchés publics et soumis à la commission d'appel d'offres communale.

La commune propose aussi de faire appel aux dons par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, qui a déjà donné, après visite du bâtiment, un accord de principe sur ce dossier.

M. le Maire demande l'autorisation de :

- déposer la demande de subvention auprès du département de l'état et de la région.

- déposer un dossier de candidature auprès de la Fondation du Patrimoine.

Le conseil Municipal vote pour ces autorisations :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité au scrutin formel à main levée ces autorisations.

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

7- Ateliers communaux – demande d'autorisation d'engager les travaux de réhabilitation :

En prévision du déménagement des ateliers situés Place du Pressoir, il est nécessaire de réhabiliter le garage communal situé Chemin du colombier, d'autant que certaines réparations de charpente et toiture y deviennent urgentes.

M. le Maire demande l'autorisation d'évaluer et éventuellement de débiter les travaux qui sont inscrits au budget 2021.

Le conseil Municipal vote pour cette autorisation :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité au scrutin formel à main levée cette autorisation de débiter les travaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

8 – Huisserie patrimoniales – Rénovation des portes de l'église, de la mairie et de la cour de l'ancienne école :

La commission du 24 Septembre a analysé deux devis, le fournisseur sélectionné est Mr PENNAVAYRE Jean Pierre pour un montant global de 4 765 €.

Cet investissement sera réalisé sur les fonds propres de la commune.

Le conseil Municipal vote pour cette autorisation de signature de devis auprès de l'entreprise : PENNAVAYRE Jean Pierre.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal :

Approuve à la majorité au scrutin formel à main levée cette autorisation de signature de devis.

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

9- Parkings – Subvention et devis pour l'intégration paysagère :

La demande de subvention déposée l'an dernier à la préfecture a été refusée au motif que le projet ne présentait pas d'approche paysagère.

Pour représenter le dossier cette année nous avons fait appel à l'entreprise « Atelier Sillonne » (architecte urbaniste) qui nous propose un devis de 1 550 € H.T pour réaliser cette approche paysagère.

Sur ce dossier il est rappelé que le conseil départemental a accordé en 2020 une subvention à hauteur de 30%.

M. le Maire demande l'autorisation de signer ce devis afin de représenter une demande de subvention.

Le conseil Municipal vote pour cette autorisation :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité au scrutin formel à main levée cette autorisation de signer le devis et représenter une demande de subvention.

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes.

10 - Questions Diverses

- Mme Candebat remet aux conseillers :
 - o Le tableau des effectifs du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) qui permet de voir son évolution démographique (effectifs des élèves).
 - o La plaquette de synthèse du « Projet Intercommunal 2020-2026 » de la CCCLA (Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois).
- Mme Candebat informe le conseil du courrier du département et de la région qui modifie l'arrêt de bus pour le déplacer de la Place du Calvaire à hauteur de l'entrée du terrain de boules.
- Mme MARTIN évoque la visite de M. RAYNAUD pour le dossier de la rénovation de la Micoulade, afin de poursuivre elle propose une réunion pour faire l'inventaire des projets déjà établis le jeudi 21/10/2021.
- Mme MARTIN nous informe qu'un avant-projet de ralentisseurs routiers va être proposé par l'ATD.
- M. FERRIERE demande où en est le dossier de l'eau des écarts, Mme CANDEBAT nous informe que la Communauté de Communes va lancer un dossier de subvention pour la mise en place d'un schéma directeur.
- M. POUZADOUX nous informe que le SYADEN (SYndicat Audois d'Energies et du Numérique) est prêt à débiter les travaux d'enfouissement d'une ligne Basse Tension entre le poste d'En Melix et les Combelles Basses.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 10h10.

Le Maire
Jean-François POUZADOUX

La secrétaire de séance